Textures
ISSN : 2971-4109
Éditeur : Université Lumière Lyon 2

28 | 2024
Mémoire et mémoires

Mémoires et archives, quête et (re)construction

Memories and Archives, Search and (Re)Construction
Memorias y archivos, búsqueda y (re)construcción

Marie Schaeverbeke

https://publications-prairial.fr/textures/index.php?id=943

DOI : 10.35562/textures.943

Référence électronique
Marie Schaeverbeke, « Mémoires et archives, quête et (re)construction », *Textures* [En ligne], 28 | 2024, mis en ligne le 11 avril 2024, consulté le 21 février 2025.
URL : https://publications-prairial.fr/textures/index.php?id=943

Droits d'auteur
CC BY 4.0

Mémoires et archives, quête et (re)construction

Memories and Archives, Search and (Re)Construction
Memorias y archivos, búsqueda y (re)construcción

Marie Schaeverbeke

PLAN

Introduction
La production de documents en contexte dictatorial : conserver et détruire
Le contexte postdictatorial ou les archives en jeu
Les archives, des objets internationaux
Conclusion

TEXTE

Introduction

1 Comme le rappelle Jacques Derrida dans *Mal d'archive*, l'archive a un lien avec le pouvoir et l'autorité. Le terme, grec *arkheîon*, désigne la demeure des magistrats supérieurs qui commandent et qui ont un pouvoir interprétatif[1]. S'intéresser à l'étymologie du terme permet de comprendre deux versants constitutifs de l'archive, liée à un lieu de conservation mais également à un pouvoir de création et d'interprétation, c'est à la fois tant un lieu qu'un instrument de pouvoir.

2 Le Conseil international des archives définit les archives comme suit :

> Les archives sont le produit documentaire de l'activité humaine et elles sont conservées en raison de leur valeur sur le long terme.

> Elles constituent le reflet en temps réel de l'activité des individus et des organisations, et fournissent donc une vision directe sur les événements passés. Elles se présentent sous toute une gamme de formats – écrit, photographique, audiovisuel –, sous forme numérique ou analogique. Les archives sont produites par les

> organisations publiques ou privées et par les personnes à travers le monde [2].

3 Plusieurs moments participent de la « mise en archive » et aboutissent aux archives comme lieu de consultation et de communication : la collecte, le classement (c'est-à-dire la sélection et l'ordonnancement), la conservation et la communication, qui peut par la suite aboutir à une publication. Le classement tout comme la mise en archive correspond alors à une volonté, d'autant plus intéressante si les documents sont extraits de leur lieu de production et conservés dans un autre espace et que le classement conduit à sélectionner, c'est-à-dire conserver mais aussi éliminer. La création d'un fonds correspond alors à un contexte (production, collecte, classement, conservation et diffusion) et un geste non neutre. Les buts peuvent alors être multiples : suivi, fins juridiques et historiques et se pose la question de la destinée de l'archive et son rapport à un potentiel public.

4 La Déclaration universelle sur les archives, initiée par le Conseil international des archives et adoptée par l'Unesco en 2011, indique par ailleurs que :

> Les archives constituent un patrimoine unique et irremplaçable transmis de génération en génération. Les documents sont gérés dès leur création pour en préserver la valeur et le sens. Sources d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente, les archives jouent un rôle essentiel dans le développement des sociétés en contribuant à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective. L'accès le plus large aux archives doit être maintenu et encouragé pour l'accroissement des connaissances, le maintien et l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, la qualité de vie des citoyens [3].

5 Les contextes dictatoriaux et postdictatoriaux du Cône sud, compris comme l'ensemble composé de l'Argentine, le Chili, et l'Uruguay, sont particulièrement intéressants quant à la question des archives, car ils mettent en évidence différentes logiques et différents acteurs, ce qui permet d'en questionner la valeur et les enjeux. Ce contexte particulier conduit également à réfléchir au lien entre archives et

mémoire. Les trois pays connaissent, dans les années 1970, des dictatures qui donnent à la répression un caractère régional par le biais d'opérations communes comme l'opération Condor. Les dictatures sont alors des moments de tension pour la question des archives, entre création et destruction, et une partie de la société civile s'organise afin de reconstituer les faits. Le retour à la démocratie est marqué, de façon non uniforme sur les trois espaces, par une quête de vérité et de justice, afin de faire mémoire, ce qui a également une influence sur la question des archives puisqu'il est question de construire ou reconstruire les archives qui peuvent faire défaut [4]. Cet article propose de réfléchir au changement de contextes ainsi qu'aux différents acteurs producteurs d'archives [5] tout comme à la question de l'accès à l'information.

La production de documents en contexte dictatorial : conserver et détruire

6 Les dictatures du Cône sud se caractérisent par un système répressif d'ampleur mais également par une pratique du secret et de la clandestinité. Les différents services secrets acquièrent en effet une importance particulière et se développent des activités clandestines de détentions, tortures, appropriations d'enfants et de biens et disparitions dans des espaces souvent récupérés qui deviennent des centres clandestins de détention. Cette clandestinité questionne la pratique documentaire en cela qu'il y a un double mouvement entre secret (qui se poursuit avec le retour à la démocratie par le biais d'un « pacte du silence [6] ») – et donc absence de document – et pratique bureaucratique du registre écrit. La pratique du silence trouve, dans une certaine mesure, un écho dans le silence des archives opéré par la destruction de nombreux documents qui pourraient servir de preuve [7]. Ce silence de l'archive en empêche la création ou du moins la conservation et correspond à une logique d'invisibilisation.

7 Du côté de la répression, la gestion des archives fonctionne comme une pratique de contrôle, tant de la population que du système répressif en lui-même [8]. Les fonds d'archives montrent alors leur rapport au pouvoir puisqu'il s'agit d'une preuve de pouvoir mais

également d'un instrument au service du pouvoir. Si la logique inhérente aux archives est de conserver et de garder en mémoire, la logique répressive est autre puisque la destruction des archives conduit à ne pas garder en mémoire ou à minima ne pas laisser de trace du système répressif. Néanmoins, la découverte et l'étude de certains documents permettent de saisir le fonctionnement de l'appareil répressif tout comme la logique archivistique employée par l'institution. Parmi ces archives, les « archives de la terreur » retrouvées au Paraguay en 1992 [9] représentent un cas majeur. Composées de milliers de documents, elles attestent de l'existence d'un plan régional conjoint ainsi que des informations recensées par le système répressif et deviennent un instrument au service de la justice puisque le juge Baltasar Garzón les utilise pour constituer son dossier d'accusation contre Augusto Pinochet [10]. S'il s'agit d'archives paraguayennes, elles ont également une portée internationale puisqu'y sont consignés des actes de la réunion internationale de 1975 à propos de l'opération Condor qui s'est déroulée au Chili [11].

8 D'autres archives ont été retrouvées, comme les archives de la Dirección de Inteligencia de la Province de Buenos Aires, c'est-à-dire des archives des services secrets, qui donnent un exemple d'« archive de la répression [12] ». La multiplication de cas d'archives retrouvées conduit alors à penser à une pratique partielle de la destruction. C'est notamment la thèse avancée par Mario Ranalletti pour qui « "les archives de la dictature" ont été mises au secret plutôt que détruites [13] », ce qui implique un escamotage archivistique de la part « des bourreaux et de leurs proches [14] ». L'idée soutenue est que l'ordre de destruction des archives donné par le commandement militaire n'a été qu'en partie respecté et que des documents existent encore. L'apparition de ces archives questionne alors la pratique de l'archivage en temps de dictature mais également la valeur que ceux qui les conservent leur attribuent.

9 Ces exemples montrent un échantillon du travail bureaucratique de la répression où sont consignées les informations qui permettent de mener à bien la politique répressive, tout comme des éléments attestant des liens entre les différents services secrets. Un autre fonds d'archives se constitue en temps de dictature, avec un statut particulier, entre répression et dénonciation. Les photographies prises à l'Escuela de Mecánicas de la Armada (ESMA) ont cette

particularité de constituer un double fonds. L'ESMA, centre clandestin de détention et de torture, a été un lieu aux fonctions multiples. École et centre de détention, différentes activités s'y sont déroulées, dont des activités de falsification de documents. Dans « Fotografía, desaparición y memoria: fotos tomadas en la ESMA durante su funcionamiento como centro clandestino de detención »[15], Claudia Feld étudie précisément ce fonds et cette pratique de la photographie comme un moyen de contrôler ce qui se passe dans l'enceinte de l'ESMA. L'activité clandestine qui se sert du travail forcé est alors documentée. Víctor Basterra, militant d'un groupe lié aux Montoneros et séquestré en 1979, a eu cette tâche de photographe à l'ESMA. Lors de sa détention, il a eu à falsifier différents documents et à prendre des photos, tant d'autres détenus-disparus que d'acteurs de la répression. Il conserve alors une partie des négatifs et par cette conservation illégale, il conserve un second fonds dont le but se distingue du but premier. Témoignant en 1984 auprès de la Commission nationale sur les disparitions de personnes, alors que débute la transition démocratique, et se rapprochant du Centre d'études légales et sociales (CELS) où il apporte ces photos, il devient un acteur de la dénonciation des crimes commis pendant la dictature argentine. La création par Víctor Basterra de ce second fonds d'archives, les archives escamotées, apparaît alors comme une façon de penser l'après et les documents acquièrent une valeur historique et juridique. Les photographies correspondent donc à un ensemble documentaire qui donne lieu à un fonds d'archives policier, pour lequel les documents sont initialement produits, et un ensemble secondaire qui *a posteriori* sert au droit de savoir[16], indissociable de la mémoire. L'ensemble documentaire donne lieu, au retour à la démocratie, à une diffusion dans diverses publications : *Testimonio sobre el Centro Clandestino de Detención de la Escuela de Mecánica de la Armada Argentina* (ESMA) publié par le CELS, la revue *La voz* de la Jeunesse péroniste et le journal du procès des juntes militaires[17]. Le fond acquiert une nouvelle valeur mémorielle et esthétique avec la publication de Marcelo Brodsky, *Memorias en construcción* (2005), qui reprend une sélection des photos de Basterra.

10 La production d'archives en contexte dictatorial n'est cependant pas du simple ressort étatique et le travail de différentes organisations des droits de l'homme est notable. La Vicaría de la Solidaridad au

Chili a à ce titre un statut particulier puisqu'au-delà de l'assistance, l'organisation constitue une archive reconnue postérieurement par l'Unesco[18]. Les différents organismes des droits de l'homme deviennent par ailleurs des sources non négligeables pour les différentes commissions nées à la suite du retour à la démocratie[19].

Le contexte postdictatorial ou les archives en jeu

11 Le contexte postdictatorial et la question de la mémoire font apparaître différents enjeux quant à la question des archives : des enjeux de collecte de documents, des enjeux juridiques, des enjeux de production, de consultation, d'exposition et d'ouverture d'archives. Se pose alors une question essentielle : pour qui, par qui et pourquoi les archives sont-elles produites et ouvertes ? Les enjeux énoncés posent différentes questions et engendrent différentes difficultés.

12 La recherche de la vérité donne lieu en Argentine à la création de la Commission nationale sur les disparitions de personnes (CONADEP) qui a pour but de collecter des informations quant aux différents crimes commis et aux lieux de leur éxécution, afin de produire un rapport, rendu par la suite au président Raúl Alfonsín. Ce rapport, appelé *Nunca más*, n'a pas de valeur juridique en tant que telle, mais constitue cependant une preuve lors des procès des trois juntes militaires de 1985 autant qu'un document phare de ce mouvement de reconstruction des archives. Le *Nunca más* représente alors différents enjeux : collecte d'information – dans la mesure où les archives n'ont pas été retrouvées à ce moment –, production – puisqu'il est le résultat d'une recherche notamment de témoignages –, justice et diffusion – puisque la vocation de diffusion[20] est essentielle afin de produire une certaine performativité. Les différentes commissions, qui ne peuvent s'appuyer sur d'autres documents, prennent donc comme source :

> la documentación acumulada en los organismos de Derechos Humanos basada en las denuncias de personas afectadas, en testimonios personales y en registros de prensa, así como los propios testimonios orales de víctimas y testigos en las audiencias de comisiones y juzgados[21].

Ces sources multiples servent à la création des différents rapports composés de différentes archives.

13 L'enjeu de la diffusion et de l'exposition des archives se pose particulièrement compte tenu du statut de certains documents, tout comme celui de certains lieux puisque plusieurs espaces sont des lieux d'archives ce qui conduit à des statuts et modes de consultations particuliers. Se référant au cas argentin, Mariana Nazar et Andrés Pas Linares établissent une classification composée de : fonds documentaires produits sous le giron étatique ou para étatique et fonds documentaires produits sous le giron de la société civile comme les organisations de résistance, les entreprises, les organismes crées pendant ou après la transition comme l'association HIJOS (Hijos e Hijas por la Justicia contra el Olvido y el Silencio). Ces différents fonds, notamment pour des raisons de contexte de production, ont des conditions de consultations variables : si certains, comme le rapport de la CONADEP, ont pour vocation d'être largement diffusés, d'autre sont ouverts au public mais de façon restreinte, car ils renferment des informations sensibles. Pour les organismes des droits de l'homme, les archives constituent des « archives des droits de l'homme » ou « archives de la répression », et la volonté est de conserver les documents mais également de les rendre disponibles à un large public. Si on reprend la catégorie initiale de pouvoir, la création de ces archives par les organisations des droits de l'homme retravaille les cadres du pouvoir et les réinvestissent, non pas du côté de l'État mais de celui de la société civile. On aurait alors deux modalités et deux positions par rapport à l'archive : d'un côté le pouvoir, représenté par l'institution, de l'autre le savoir du côté de la société civile, ou, une réappropriation du pouvoir avec de nouvelles valeurs, en opposition avec la période précédente.

14 Une autre institution majeure est également décrite dans la classification de Mariana Nazar et Andrés Pak Linares : les Archives nationales de la mémoire. L'État argentin s'en dote en 2003 et ces Archives nationales de la mémoire sont alors un organisme déconcentré dont les activités sont d'obtenir, analyser, classifier, dupliquer, numériser et archiver les informations et témoignages relatifs à la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales où la responsabilité de l'État argentin est mise

en cause [22]. Cependant, la création d'archives, en prenant en compte l'existence d'archives non consultables ou consultables sous conditions, peut aussi participer à la création d'une mémoire partielle. L'invisibilisation d'une partie des archives s'explique par différentes raisons dont l'aspect récent des faits dont il est question. Il est par exemple question de présomption d'innocence ou respect de la vie privée, éléments qui impliquent que tous les documents ne sont pas ouverts à la communication ni à la diffusion. Par ailleurs, la relation entre archives et mémoire est ici explicite, ce qui peut questionner l'intention (ce qui est conservé et par qui) et les possibilités (ce qui est consultable et pourquoi).

> Dentro de ese concepto de *lugar de la memoria*, se incluyen también algunas instituciones como los archivos, las bibliotecas, los museos, los centros de documentación y/o centros de memoria. Así, se debe llamar la atención a las gestiones de la memoria en la construcción de la identidad moderna [23].

15 Ainsi, à l'image par exemple du musée de la mémoire au Chili, les musées conservent également des archives qui se présentent comme des archives des droits de l'homme [24].

16 Un des enjeux est l'existence d'une politique d'archives à l'échelle nationale, voire régionale, compte tenu de ce contexte historique qui dépasse les cadres nationaux. La question des archives reste cependant une préoccupation, tant dans les demandes de la société civile qu'au niveau institutionnel. En Uruguay, la question de l'accessibilité des archives liées à la période dictatoriale a une actualité puisqu'une loi concernant leur communication est à l'état de projet en 2022 [25]. Le gouvernement uruguayen a en effet annoncé en septembre travailler sur un projet de loi pour que les archives de la mémoire qui concernent la dictature puissent être consultées par la société civile alors que jusqu'à présent seuls historiens, journalistes, justice et institutions officielles pouvaient y accéder [26]. Il s'agirait ici d'archives dématérialisées et donc accessibles au plus grand nombre, afin d'éviter les procédures, limites et possibilités de refus d'accès. L'État tente donc de prendre en charge une politique archivistique en assumant un rôle et une responsabilité dans un certain accès à l'information, la preuve et la mémoire.

17 Le contexte latino-américain donne par ailleurs une importance particulière aux archives non écrites, au témoignage et à la voix. Compte tenu du manque de certains documents ou de leur occultation, se pose en effet la question de ce qui fait archive et en découle la création d'archives orales. Comme le précise Olga Ruiz, l'importance du témoignage n'est cependant pas une façon de se substituer à la carence, ainsi elle précise : « No se trata, entonces, de reivindicar el testimonio ante la ausencia de otras fuentes, sino de acceder a la experiencia histórica de los sujetos desde una perspectiva diferente [27]. » En Argentine, el Archivo Oral est une collection qui fait partie des Archives nationale de la mémoire et qui a pour but, par le biais d'interviews, de :

> escuchar, reconstruir, alojar preservar y visibilizar las memorias sobre el terrorismo de Estado y sus estragos, de las diversas formas de violencias institucionales ; pero también de las prácticas de resistencia, las experiencias políticas, las luchas en defensa de los derechos humanos, las prácticas instituyentes e instituidas en torno a Memoria, Verdad y Justicia [28].

18 De la même façon, Memoria Abierta, une alliance d'organisations des droits de l'homme argentine, dispose d'un fonds de plusieurs centaines de témoignages oraux, de même que dans les autres espaces géographiques se sont développées des initiatives d'archives orales. La question de la voix est alors essentielle et se présente comme une partie non négligeable du travail d'archive et d'archivage, l'expérience mise en récit se substituant ou complétant l'information écrite disponible. Il découle également de ces exemples qu'archives et mémoire sont ici liées puisque le travail de mémoire apparaît comme un moteur de la création d'archives, en témoignent également certains lieux et institutions à l'initiative d'archives orales comme el Parque por la Paz à la Villa Grimaldi au Chili, ancien centre clandestin de détention réhabilité en lieu de mémoire [29]. Ainsi, si les archives permettent de faire mémoire, la mémoire est aussi créatrice d'archives. La vision de l'archive comme un lieu de mémoire est ici d'autant plus porteuse de sens. S'intéressant au cas français et à l'évolution générale du travail de l'historien quant aux archives, Philippe Artières écrit :

> L'un des changements notoires de ces dernières années tient sans doute à la nature des documents mobilisés comme sources ; l'importance donnée depuis les années 1990 en histoire contemporaine aux archives privées en est la principale caractéristique ; ainsi, de l'histoire des pratiques savantes à l'histoire sociale, le recours à des archives non pas produites par des services de l'État, mais par des individus, des entreprises, ou bien encore des organisations et associations, a été considérable [30].

19 Ce changement de pratique est, dans le cas latino-américain, particulièrement porteur de sens et se vérifie largement. Les archives personnelles et non institutionnelles, que ce soit la mise en récit par le témoignage, le document personnel ou la photographie, deviennent alors une source à part entière, ce qui place l'historien dans une position de « lecteur-enquêteur [31] ».

Les archives, des objets internationaux

20 Les difficultés liées aux archives sont multiples, allant du contexte national au contexte international. En effet, les dictatures civico-militaires latino-américaines sont doublées d'un versant international, que ce soit de façon sporadique ou générale. De façon sporadique, car quelques cas font intervenir des puissances extérieures ; c'est le cas des archives sur Colonia Dignidad au Chili déclassifiées par l'État allemand dont la responsabilité était mise en cause. De façon générale, différents plans communs de répression et de mise en place des dictatures ont existé, avec notamment le poids des États-Unis [32]. La question des archives dépasse alors le cadre national et le passé puisqu'elle a une actualité qui est également une actualité étrangère et diplomatique, liée à la question de la déclassification. La connaissance historique des événements dépend également en partie de la déclassification de documents en cela qu'ils représentent une source non négligeable pour cerner les relations entre différents pays. L'histoire largement régionale des dictatures latino-américaines rend le document étranger primordial et interroge tant la volonté de les garder secrets, que la volonté de les

déclassifier. Cette idée se cristallise notamment au Chili autour du cas Letellier. De plus, comme l'indique Cristián Gómez Moya :

> Parece necesario subrayar que la desclasificación es algo más que acceso y visibilidad con alcances globales, es también una forma compartida y solidaria de comprender el daño que ha generado el ocultamiento de información. Esto significa pensar no sólo en lo que generó su secreto en un período determinado, sino también lo que significa su develamiento para el porvenir de las comunidades afectadas. De ahí que podamos preguntarnos, ¿qué clase de política arrastra entonces la desclasificación del secreto dentro de una comunidad [33]?

21 La gestion des archives, en contexte dictatorial et post-dictatorial, correspond donc à une politique mais également à une posture éthique.

22 La temporalité relative aux documents se trouvant dans d'autres États que les États latino-américains est par ailleurs intéressante puisqu'on peut observer des moments propices à l'ouverture de documents : changements politiques, administrations favorables, affaires juridiques, dates anniversaires, etc. Dans cette perspective, l'approche du 50e anniversaire du coup d'État au Chili accompagné d'une politique étasunienne *a priori* favorable à l'ouverture de documents classifiés pourrait se présenter comme une opportunité. C'est notamment une idée avancée par Peter Kornbluh dans une interview accordée à *La Tercera*. Ainsi explique-t-il :

> Espero que la administración de Boric haga esto [una petición formal por documentos]. Obviamente es una oportunidad. Yo creo que la administración Biden puede responder de una manera positiva. Es realmente importante. Es una pregunta para el gobierno chileno y el norteamericano: Si no es ahora, después de 50 años, ¿cuándo? Estos documentos están ahí en archivos secretos. ¿Para qué? Para usarlos, para comprender la historia. Y eso es todo. No es para cambiar otro gobierno, no es para avergonzar a Estados Unidos, no es para hacer sabotaje a los militares chilenos. Es para comprender la historia, para que podamos tener un futuro mejor. Es solamente esto [34].

23 S'il y a un temps des archives qui semble correspondre à une règle d'ouverture, il y a également un temps politique qui transcende

cette dernière.

24 Enfin, au-delà d'aspects bilatéraux, les archives entrent dans une logique internationale par l'importance patrimoniale qui leur est accordée. Le programme Mémoire du monde fondé par l'Unesco en 1992 s'appuie ainsi sur trois principes :

> Faciliter la conservation du patrimoine documentaire mondial, en particulier dans les zones touchées par des conflits et/ou des catastrophes naturelles ; Aider à assurer un accès universel au patrimoine documentaire ; Mieux faire prendre conscience, partout dans le monde, de l'existence et de l'intérêt du patrimoine documentaire [35].

25 Certains fonds relatifs à la période et l'aire géographique d'étude sont ainsi concernés comme les archives chiliennes des droits de l'homme et les archives paraguayennes [36]. Cette reconnaissance internationale et l'inscription par l'Unesco soulignent l'importance des différents fonds et l'importance de leur conservation. À ce titre, les archives nationales dépassent ce cadre et sont reconnues comme faisant partie d'un patrimoine commun.

Conclusion

26 La construction et la reconstruction des archives apparaissent comme des indispensables dans la quête de la mémoire puisqu'elles participent à la documentation du passé traumatique. Les difficultés restent cependant multiples et ce à toutes les étapes de la vie des archives, de la collecte à la création de fonds et la consultation. Ces archives, multiples et constituées par une diversité d'acteurs, ont par ailleurs des buts divers, que ce soit dans leur constitution ou leur utilisation : connaissance historique, outils juridiques, intérêt personnel, réparation.

27 Compte tenu du contexte, la question des archives est par ailleurs indissociable de la question de la mémoire puisqu'elles permettent de rendre possible le droit de savoir, mais se pose la question de la réelle possibilité d'accès puisque les archives sont soumises à plusieurs principes parfois contradictoires : respect de la vie privée, droit de savoir, présomption d'innocence, secret d'État, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

Archives

MUSEO DE LA MEMORIA, *Archivos de la memoria en Chile, investigación del museo de la memoria y los derechos humanos en las regiones de Chile 2011-2019*, Santiago, octobre 2020.

Presse

« Los “Archivos del terror”, la clave para destapar la Operación Cóndor en Paraguay », *El Espectador*, 5 février 2019.

« Uruguay planea publicar los archivos de la memoria », *Página 12*, 22 septembre 2022.

FUENTES Fernando, « Entrevista a Peter Kornbluh: “El 50 aniversario del golpe en Chile es la oportunidad final para que salgan todos los secretos que quedan” », *La Tercera*, 27 janvier 2023, disponible sur : https://www.latercera.com/la-tercera-sabado/noticia/entrevista-a-peter-kornbluh-el-50-aniversario-del-golpe-en-chile-es-la-oportunidad-final-para-que-salgan-todos-los-secretos-que-quedan/ECWLPE5V3BGBBHSZUP3WEV2OYY/ [consulté le 8 mars 2024].

Sites web

Déclaration universelle sur les archives, Conseil International des Archives, Unesco, 2011, https://www.ica.org/fr/resource/declaration-universelle-sur-les-archives-dua/ [consulté le 8 mars 2024].

Site officiel du gouvernement argentin, « Archivo Oral, colección Archivo Oral del Archivo Nacional de la Memoria », https://www.argentina.gob.ar/anm/oral [consulté le 17 novembre 2023].

Site officiel du Parque por la Paz Villa Grimaldi, « Archivo oral », https://villagrimaldi.cl/archivo-oral/ [consulté le 15 novembre 2023].

Ministerio Público Fiscal, República Argentina, « La Operación Cóndor – Proceso », https://www.mpf.gob.ar/plan-condor/la-operacion-condor-proceso/ [consulté le 15 novembre 2023].

Site officiel de l’Unesco, « Mémoire du monde », https://www.unesco.org/fr/memory-world [consulté le 16 novembre 2023].

Site du Conseil International des Archives, « Que sont les archives ? », https://www.ica.org/fr/que-sont-les-archives [consulté le 20 novembre 2023].

Références

ARTIÈRES Philippe, « L'historien face aux archives », *Pouvoirs*, nº 153, *Les archives*, 2015, p. 85-93, DOI : https://doi.org/10.3917/pouv.153.0085.

BERNASCONI R. Oriana, « Tecnologías de registro del terrorismo de estado: sobre inscripción, enunciabilidad y persistencia », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, Colloques, 5 octobre 2018, DOI : https://doi.org/10.4000/nuevomundo.73705.

BLANCO Lourdes, MARQUES DA FONSECA Vitor Manoel, MORESCO Sandra (dir.), *Patrimonio Documental de América Latina y el Caribe. El Registro Regional del programa Memoria del Mundo de la Unesco 2000-2018*, MoWLAC, 2020, ARK : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380829.

CHABIN Marie-Anne, « Archive(s) et archivage(s) », *Signata*, nº 12, 2021, DOI : https://doi.org/10.4000/signata.2992.

DERRIDA Jacques, *Mal d'archive : une impression freudienne*, Paris, Galilée, 1995.

FELD Claudia, « Fotografía, desaparición y memoria: fotos tomadas en la ESMA durante su funcionamiento como centro clandestino de detención », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, Images, mémoires et sons, 10 juin 2014, DOI : https://doi.org/10.4000/nuevomundo.66939.

GÓMEZ MOYA Cristián, « Desclasificación de archivos secretos: política y policía en el devenir de los derechos humanos », *Heterotopías*, vol 1, nº 2, 2018, disponible sur : https://revistas.unc.edu.ar/index.php/heterotopias/article/view/22642 [consulté le 8 mars 2023].

JELIN Elizabeth, « Archivos y archiverxs de la represión: tareas y desafíos en el presente », *Hilo_s documentales*, vol. 3, nº 6, *Los Archivos de la Represión en Chile: ausencias, hallazgos y paraderos posibles*, 2021, disponible sur : https://revistas.unlp.edu.ar/HilosDocumentales/article/view/e041 [consulté le 8 mars 2024].

KAHAN Emmanuel Nicolás, « ¿Qué represión, qué memoria ? El "archivo de la represión" de la DIPBA: problemas y perspectivas », *Question*, vol. 1, nº 16, 2007, disponible sur : https://perio.unlp.edu.ar/ojs/index.php/question/article/view/459 [consulté le 8 mars 2024].

LARRALDE ARMAS Florencia, « Las fotos sacadas de la ESMA por Víctor Basterra en el Museo de Arte y Memoria de La Plata: el lugar de la imagen en los trabajos de la memoria de la última dictadura militar argentina. Un estudio de caso », *Cuaderno. Cuadernos del Centro de Estudios en Diseño y Comunicación*, nº 54, 2015, p. 79-102, DOI : https://doi.org/10.18682/cdc.vi54.1313.

MURGUIA Eduardo Ismael, « Archivo, memoria e historia: cruzamientos y abordajes », *Íconos*, nº 41, 2011, p. 17-37, DOI : https://doi.org/10.17141/iconos.41.2011.

387.

NAZAR Mariana et PAK LINARES Andrés, « El acceso a documentación relacionada con violaciones a los derechos humanos del último régimen militar en Argentina », dans *Archivos y derechos humanos, Los casos de Argentina, Brasil y Uruguay*, Montevideo, Archivo General de la Universidad de la República, 2009.

NÉGRI Vincent, « Les archives et le droit à la vérité dans le droit international humanitaire », dans CORNU Marie et FROMAGEAU Jérôme (dir), *Archives des dictatures, enjeux juridiques, archivistique et institutionnels*, L'Harmattan, 2015.

RANALLETTI Mario, « Faire disparaître une deuxième fois les "disparus". Archives de la dictature et travail de l'historien en Argentine », *Écrire l'histoire*, nº 13-14, *Archives*, dir. CŒURÉ Sophie et MILLET Claude, 2014, DOI : https://doi.org/10.4000/elh.489.

RUIZ Olga, « Prólogo. El archivo oral de Villa Grimaldi: entre la memoria y la historia », dans *Archivo oral de Villa Grimaldi. Patrimonio ciudadano de testimonios y memorias*, Corporación Parque por la Paz Villa Grimaldi, 2020.

WSCHEBOR PELLEGRINO Isabel, « Los documentos de archivo sobre la última dictadura uruguaya: quién accede y cómo », dans *Archivos y derechos humanos, Los casos de Argentina, Brasil y Uruguay*, Montevideo, Archivo General de la Universidad de la República, 2009.

NOTES

1 Jacques Derrida, *Mal d'archive : une impression freudienne*, Galilée, 1995.

2 Site du Conseil international des archives, « Qu'est-ce qu'une archive ? », https://www.ica.org/fr/decouvrez-les-archives/quest-ce-quune-archive/, [consulté le 8 mars 2024].

3 *Déclaration universelle sur les archives*, Conseil International des Archives, Unesco, 2011.

4 Sur le lien entre archives et droit à la vérité, voir Vincent Négri, « Les archives et le droit à la vérité dans le droit international humanitaire », dans Marie Cornu et Jérôme Fromageau (dir), *Archives des dictatures, enjeux juridiques, archivistique et institutionnels*, L'Harmattan, 2015.

5 Pour une étude de la notion d'archive, voir Marie-Anne Chabin, « Archive(s) et archivage(s) », *Signata*, no 12, 2021.

6 Cette expression désigne un accord tacite d'escamotage des faits produits en temps de dictature, que ce soit par les militaires ou des membres de la société civile.

7 Décret 2726/83, Argentine.

8 C'est ce qu'indique Claudia Feld dans « Fotografía, desaparición y memoria: fotos tomadas en la ESMA durante su funcionamiento como centro clandestino de detención », *Nuevo mundo mundos nuevos*, Images, mémoires et sons, 10 juin 2014, s'appuyant sur un témoignage relatif aux photographies prises à l'ESMA.

9 Le fonds est intégré en 2009 par l'Unesco dans le programme « Mémoire du monde ».

10 « Los "Archivos del terror", la clave para destapar la Operación Condor en Paraguay », *El Espectador*, 5 février 2019.

11 Ministerio Público Fiscal, República Argentina, « La Operación Cóndor – Proceso ».

12 Voir Emmanuel Nicolás Kahan, « ¿Qué represión, qué memoria ? El "archivo de la represión" de la DIPBA: problemas y perspectivas », *Question*, vol. 1, nº 16, 2007 sur les enjeux de ces archives.

13 Mario Ranalletti, « Faire disparaître une deuxième fois les "disparus". Archives de la dictature et travail de l'historien en Argentine », *Écrire l'histoire*, no 13-14, *Archives*, dir. CŒURÉ Sophie et MILLET Claude, 2014, p. 138.

14 *Ibid.*

15 Claudia Feld, « Fotografía, desaparición y memoria », *op. cit.*

16 Le droit de savoir est notamment affirmé dans la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées qui stipule « *affirmant* le droit de toute victime de savoir la vérité sur les circonstances d'une disparition forcée et de connaître le sort de la personne disparue, ainsi que le droit à la liberté de recueillir, de recevoir et de diffuser des informations à cette fin ».

17 Florencia Larralde Armas, « Las fotos sacadas de la ESMA por Víctor Basterra en el Museo de Arte y Memoria de La Plata: el lugar de la imagen en los trabajos de la memoria de la última dictadura militar argentina. Un estudio de caso », *Cuaderno. Cuadernos del Centro de Estudios en Diseño y Comunicación*, nº 54, 2015, p. 79-102.

18 Les archives de plusieurs institutions chiliennes dont celles de la Vicaría de la Solidaridad ont été inscrites par l'Unesco dans le programme « Mémoire du monde ». Elles ont également été déclarées Monument national : https://www.patrimoniocultural.gob.cl/archivo-de-derechos-humanos-en-chile [consulté le 8 mars 2024].

19 Oriana Bernasconi R., « Tecnologías de registro del terrorismo de estado: sobre inscripción, enunciabilidad y persistencia », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, Colloques, 5 octobre 2018.

20 Cette diffusion est notamment commentée par Emilio Crenzel qui étudie les différentes versions du rapport ainsi que ses traductions.

21 Elizabeth Jelin, « Archivos y archiverxs de la represión: tareas y desafíos en el presente », *Hilo_s documentales*, vol. 3, nº 6, *Los Archivos de la Represión en Chile: ausencias, hallazgos y paraderos posibles*, 2021 : « la documentation accumulée dans les organismes des droits de l'homme basée sur plaintes des personnes affectées, les témoignages personnels et dossiers de presse, ainsi que des témoignages oraux des victimes et témoins dans les audiences des commissions et procès. » (nous traduisons).

22 Mariana Nazar et Andrés Pak Linares, « El acceso a documentación relacionada con violaciones a los derechos humanos del último régimen militar en Argentina », dans *Archivos y derechos humanos, Los casos de Argentina, Brasil y Uruguay*, Montevideo, Archivo General de la Universidad de la República, 2009.

23 Eduardo Ismael Murguia, « Archivo, memoria e historia: cruzamientos y abordajes », *Íconos*, nº 41, 2011, p. 23 : « Dans ce concept de *lieu de mémoire*, sont également inclus des institutions comme les archives, bibliothèques, musées, centres de documentation et/ou centres de mémoire. L'attention doit être ainsi attirée sur la gestion de la mémoire dans la construction de l'identité moderne. » (nous traduisons).

24 Museo de la Memoria, *Archivos de la memoria en Chile, investigación del museo de la memoria y los derechos humanos en las regiones de Chile* 2011-2019, Santiago, octobre 2020.

25 « Uruguay planea publicar los archivos de la memoria », *Página* 12, 22 septembre 2022.

26 Pour aller plus loin, voir Isabel Wschebor Pellegrino, « Los documentos de archivo sobre la última dictadura uruguaya: quién accede y cómo », dans *Archivos y derechos humanos, Los casos de Argentina, Brasil y Uruguay*, Montevideo, Archivo General de la Universidad de la República, 2009.

27 Olga Ruiz, « Prólogo. El archivo oral de Villa Grimaldi: entre la memoria y la historia », dans *Archivo oral de Villa Grimaldi. Patrimonio ciudadano de testimonios y memorias*, Corporación Parque por la Paz Villa Grimaldi, 2020, p. 28 : « Il ne s'agit donc pas de revendiquer le témoignage face à l'absence

d'autres sources, mais d'accéder à l'expérience historique des sujets depuis une perspective différente. » (nous traduisons).

28 Site officiel du gouvernement argentin, « Archivo Oral, colección Archivo Oral del Archivo Nacional de la Memoria », https://www.argentina.gob.ar/anm/oral : « écouter, reconstruire, conserver, préserver, et rendre visibles les mémoires sur le terrorisme d'État et ses dégâts, des différentes formes de violences institutionnelles ; mais également des pratiques de résistance, expériences politiques, luttes pour la défense des droits de l'homme, pratiques instituantes et instituée autour de la Mémoire, la Vérité et la Justice » (nous traduisons).

29 Site officiel du Parque por la Paz Villa Grimaldi, « Archivo oral », https://villagrimaldi.cl/archivo-oral/.

30 Philippe Artières, « L'historien face aux archives », *Pouvoirs*, no 153, *Les archives*, 2015, p. 90.

31 *Ibid.*

32 Voir les travaux de Peter Kornbluh.

33 Cristián Gómez Moya, « Desclasificación de archivos secretos: política y policía en el devenir de los derechos humanos », *Heterotopías*, vol 1, nº 2, 2018 : « Il semble nécessaire de souligner que la déclassification est plus que accès et visibilité de portée mondiale, c'est également une manière partagée et solidaire de comprendre le mal qu'a engendré la dissimulation d'information. Cela implique de penser non seulement à ce qu'a généré le secret pendant une période donnée, mais également à ce que signifie la divulgation pour le futur des communautés affectées. Nous pouvons donc nous demander quel genre de politique la déclassification du secret implique dans une communauté. » (nous traduisons).

34 Fernando Fuentes, « Entrevista a Peter Kornbluh: El 50 aniversario del golpe en Chile es la oportunidad final para que salgan todos los secretos que quedan », *La Tercera*, 27 janvier 2023 : « J'espère que l'administration de Boric va le faire [une demande formelle de documents]. C'est bien évidemment une opportunité. Je pense que l'administration Biden peut répondre de façon positive. C'est vraiment important. C'est une question pour le gouvernement chilien ainsi que le gouvernement étasunien : si ce n'est maintenant, après 50 ans, quand ? Ces documents sont là, dans des archives secrètes. Pourquoi ? Pour les utiliser, comprendre l'histoire. Et c'est tout. Il ne s'agit pas de changer un gouvernement, embarrasser les États-Unis, saboter les militaires chiliens. Il s'agit de comprendre l'histoire, pour

qu'on puisse avoir un futur meilleur. Il s'agit seulement de cela. » (nous traduisons).

35 Site officiel de l'Unesco, « Mémoire du monde », https://www.unesco.org/fr/memory-world.

36 Lourdes Blanco, Vitor Manoel Marques da Fonseca et Sandra Moresco (dir.), *Patrimonio Documental de América Latina y el. Caribe. El Registro Regional del programa Memoria del Mundo de la Unesco* 2000-2018, *Patrimonio Documental de América Latina y el Caribe. El Registro Regional del programa Memoria del Mundo de la Unesco* 2000-2018, MoWLAC, 2020.

RÉSUMÉS

Français
L'histoire récente du Cône sud, étudié ici comme l'ensemble géographique comprenant l'Argentine, le Chili et l'Uruguay, conduit à penser l'archive en relation avec la mémoire. En effet, l'archive, en tant que lieu et ensemble de documents, garde en mémoire des informations. Seront ici étudiés différents moments et acteurs de la constitution des archives, depuis les dictatures aux retours aux démocraties afin d'analyser différentes logiques : archivages, création, destruction d'archives, déclassification, reconnaissance de la valeur des archives, etc. Nous nous proposons ici d'offrir une réflexion sur le lien entre archives et mémoires, en étudiant divers moments et diverses échelles (nationales et internationales) afin de cerner les enjeux du geste archivistique, de l'institution et de la publicisation. Ce travail nous permettra de revenir sur les différentes difficultés mais aussi les différentes initiatives, qu'elles soient sociales, associatives ou institutionnelles, donnant à voir la constellation des acteurs de la mémoire ainsi que des archives. Ces dernières se présentent comme des objets à valeurs multiples, allant de la connaissance historique, à l'accès individuel à l'information et à la réparation symbolique.

Español
La historia reciente del Cono Sur, entendido aquí como el conjunto geográfico compuesto por Argentina, Chile y Uruguay, lleva a pensar los archivos en relación con la memoria. El archivo como lugar y conjunto documental, conserva en memoria informaciones. Aquí se estudiarán distintos momentos y actores de la constitución de archivos, desde las dictaduras hasta los retornos a las democracias, con el motivo de analizar distintas lógicas: archivage, creación, destrucción de archivos, desclasificación, reconocimiento del valor de los archivos, etc. Nos proponemos ofrecer una reflexión sobre el vínculo entre archivos y memorias, estudiando distintos momentos y escalas (nacionales e internacionales) para entender lo que está en juego en el gesto archivístico,

la institución y la apertura al público. Este trabajo nos permitirá pensar las diferentes dificultades pero también diferentes iniciativas, que sean sociales, asociativas o institucionales, lo que muestra una constelación de actores de la memoria como de los archivos. Estos archivos se presentan como objetos con múltiples valores, desde el conocimiento histórico, al acceso individual a la información y la reparación simbólica.

English

The recent history of the Southern Cone, studied here as the geographical group comprising Argentina, Chile and Uruguay, leads us to think of the archive in relation to memory. Indeed, the archive, as a place and a collection of documents, stores information. Different moments and actors in the constitution of archives will be studied, from the time of dictatorship to the return of democracy, in order to analyse different logic: archiving, creation, destruction of archives, declassification, recognition of the value of archives, etc. Here we propose to offer a reflection on the link between archives and memories, studying different times and scales (national and international) in order to identify the issues involved in archival practice, institutions and publicity. This work will allow us to return to the different difficulties but also different initiatives, whether they be social, associative o institutional, showing the constellation of actors in the building of memory as well as in archives. The latter are represented as objects with multiple values, ranging from historical knowledge, individual access to information and symbolic reparation.

INDEX

Mots-clés

mémoire, archive, Cône sud, patrimoine, diplomatie

Keywords

memory, archive, Southern Cone, heritage, diplomacy

Palabras claves

memoria, archivo, Cono Sur, patrimonio, diplomacia

AUTEUR

Marie Schaeverbeke

Université Lumière Lyon 2, LCE (Lettres et civilisations étrangères), F-69007 Lyon, France, marie.schaeverbeke@univ-lyon2.fr